

# Communiqué de presse

*Pour diffusion immédiate*

## BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTEURS PROVINCIAUX

### En équilibre vers l'avenir !

**Rouyn-Noranda, le 13 juin 2023** – À l'occasion de ce 20<sup>e</sup> bilan annuel et du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'application de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), les directeurs de la protection de la jeunesse, qui sont aussi directeurs provinciaux en vertu de la LSJPA, ont choisi d'unir leur voix pour parler d'un aspect important et souvent méconnu de leur travail : leur intervention auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de cette loi.

Tomber, se relever. Plusieurs jeunes contrevenants suivis par les Directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ)/Directeur provincial (DP) vivent une longue traversée vers un avenir incertain. Trouver son équilibre après les tumultes de l'adolescence est un enjeu auquel nous devons tous faire face, avec plus ou moins de défis. Mais pour certains jeunes, le parcours est souvent plus ardu, semé d'embûches et de détours. Dans ces cas, l'intervention des DPJ/DP, de concert avec plusieurs partenaires devient nécessaire et essentielle pour permettre à ces jeunes de retrouver leur équilibre.

### Histoires d'adolescents contrevenants

Afin de donner un visage humain aux chiffres et rappeler que derrière chaque statistique se trouve un jeune qui vit de nombreuses difficultés, les DPJ/DP vous présentent cinq histoires d'adolescent, sous forme de récits numériques. Les histoires sont réelles, seuls les prénoms ont été changés pour préserver l'anonymat des jeunes. Nous les avons appelés Rosalie, Tommy, Maxime, Samuel, et K.

Pour lire ces histoires ainsi que plusieurs témoignages des acteurs sociaux et judiciaires, [cliquez ici](#).

Cette année **8 554 adolescents** ont reçu des services en vertu de la LSJPA au Québec, ce qui constitue une **hausse de 14,5 %** par rapport à l'an dernier. Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il s'agit de 251 comparativement à 245 l'an passé, une augmentation de 2,4 %.

### À l'application de la loi sur la protection de la jeunesse, les DPJ ont enregistré :

- Pour l'Abitibi-Témiscamingue, le nombre de signalements traités est identique à celui de l'année dernière, soit 4 045. 28,2 % des signalements ont été retenus l'année dernière, ce qui correspond à une augmentation de 1,7 % en comparaison à l'année précédente. À titre comparatif, au Québec on constate une hausse de signalements traités de 2,5 % et une baisse de signalements retenus de 2,0 %.
- En Abitibi-Témiscamingue il y a une augmentation significative des jeunes et leurs familles qui bénéficient de services jeunesse en première ligne, soit des services qui peuvent être liés à des problèmes de développement, à des troubles de comportements ou à des difficultés d'adaptation. Cette augmentation est de 47,0 % depuis 2020-2021, et de 6,6 % depuis l'année 2022. Cette hausse s'explique notamment par l'amélioration de l'accessibilité aux services de proximité en Abitibi-Témiscamingue depuis les trois dernières années et permet d'éviter certains signalements. Les dossiers retenus pour évaluation à la DPJ sont ainsi plus complexes et pertinents.
- En Abitibi-Témiscamingue, il y a une baisse de 1,4 % du taux de prise en charge des enfants sous la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Au Québec, les signalements retenus concernent surtout la négligence et l'abus physique : le nombre d'enfants pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la Jeunesse a augmenté de moins de 1,0 %.

**Source :** Sarah Charbonneau

Adjointe à la présidente-directrice générale – affaires publiques et relations avec les médias [08\\_ciissat\\_communications@ssss.gouv.qc.ca](mailto:08_ciissat_communications@ssss.gouv.qc.ca)